

### **HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX VENTES**

#### Biens situés dans les Alpilles

Maisons, appartements	6% TTC du prix
Terrain à bâtir	8% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.  
Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%.

### **HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX LOCATIONS**

#### Régime Loi 1989 Location vide (Bail 3 ans) et meublée (Bail 1 an)

- Locataires : 10 €/m<sup>2</sup> TTC – 13 €/m<sup>2</sup> avec état des lieux inclus à charge du locataire
- Propriétaires : 6% du loyer annuel TTC, charges comprises

#### Régime Bail code civil

- Locataires : 6% du loyer annuel TTC, charges comprises
- Propriétaires : 6% du loyer annuel TTC, charges comprises

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

### **HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIERES**

Biens situés dans les Alpilles : 20% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.  
Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.



### **HABILITATION ET GARANTIES**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 1310 2019 000 039 497 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant la transaction sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce et 110.000 euros au titre de l'activité de gestion immobilière souscrites auprès de MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9.

*Au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, l'Agence ne reçoit ni ne détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.*

